

RAPPORT D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE DE VOTE **2019-2020**

1. PRESENTATION GENERALE.....	2
2. MODALITES D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE.....	2
2.1 Périmètre de vote au niveau des sociétés en portefeuille.....	2
2.2 Périmètre de vote au niveau des supports d'investissement.....	2
2.3 Période du rapport.....	3
3. RAPPORT DE VOTE.....	3
3.1 Statistiques générales.....	3
3.2 Statistiques sur les assemblées générales.....	3
3.3 Statistiques sur les résolutions.....	4
3.4 Cas particuliers.....	4
4. SITUATION DE CONFLIT D'INTERETS.....	4
5. PROXY VOTING DASHBOARD.....	5



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Comgest a développé une philosophie d'investissement axée sur la « croissance de qualité » inscrite dans le long terme qui privilégie les sociétés ayant des pratiques commerciales et financières saines, et capables d'assurer une croissance bénéficiaire durable.

En 2010, Comgest s'est engagée dans la voie de l'investissement responsable en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies¹ (UN PRI). Comgest prend en compte les facteurs ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans son processus d'investissement et ses pratiques en tant qu'actionnaire. Comgest a ainsi développé une politique d'investissement responsable dont l'un des axes concerne l'exercice des droits de vote. L'indépendance de Comgest lui permet d'exercer librement les droits de vote dans la majeure partie des cas, sans autre considération que l'intérêt des investisseurs.

Comgest soutient l'ICGN² (International Corporate Governance Network), une association internationale qui promeut des pratiques de bonne gouvernance. Parallèlement, Comgest applique les douze principes du UK Stewardship Code (version révisée en 2020)³, les huit principes du Japan's Stewardship Code (version révisée en 2020)⁴ et les six principes du US Stewardship Code⁵. Cela implique notamment une transparence sur l'exercice des droits de vote et un reporting. Comgest a également rejoint le Comité technique de Gouvernement d'entreprise de l'Association Française de la Gestion financière dont l'objectif est d'élaborer des recommandations sur le gouvernement d'entreprise relatives aux assemblées générales et aux conseils d'administration des sociétés françaises cotées.

Les portefeuilles de Comgest sont investis aussi bien sur les marchés développés que sur les marchés émergents. Etant donnée l'hétérogénéité de ces marchés, des pratiques des affaires, des législations, des niveaux de maturité, il est extrêmement difficile de mettre en place une typologie unique de principes de votes. Chaque résolution d'assemblée générale doit être analysée au cas par cas.

Pour faciliter l'accomplissement de l'exercice des droits de vote, Comgest a sélectionné Institutional Shareholder Services (ISS) comme prestataire de proxy voting. En tant qu'investisseur responsable, Comgest a naturellement choisi de voter conformément à des principes d'investissement responsable. Comgest a mis en place sa propre politique de vote, incluant des spécificités par région d'investissement. La politique de vote de Comgest est mise à jour tous les ans et est disponible publiquement⁶.

Les analystes et gérants de Comgest s'appuient sur les recommandations fournies par le Social Advisory Service d'ISS fondées sur la politique de vote Comgest. Ils restent maîtres de leurs décisions de vote et peuvent dans certains cas particuliers ne pas voter en ligne avec ces recommandations. Dans ce cas, une justification est requise et cette dernière est archivée.

Le rapport d'exercice des droits de vote de Comgest a pour objectif de présenter de manière agrégée les votes effectués par Comgest au cours de son exercice comptable 2019-2020.

2. MODALITÉS D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

2.1 Périmètre de vote au niveau des sociétés en portefeuille

En tant qu'investisseur actif, membre des UN PRI, Comgest s'est fixé pour objectif de voter systématiquement à toutes les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, et ce, pour toutes les sociétés investies, là où cela est techniquement réalisable et jugé conforme à l'intérêt des porteurs.

2.2 Périmètre de vote au niveau des supports d'investissement

Le périmètre considéré pour le présent rapport de vote est l'ensemble des OPCVM ouverts ou dédiés ainsi que l'ensemble des mandats de gestion ayant délégué l'exercice des droits de vote à Comgest S.A, à l'exception de 4 portefeuilles qui ne suivent pas la politique de vote Comgest mais celle des clients.

¹ UN PRI : <http://www.unpri.org/>

² ICGN : <https://www.icgn.org/>

³ UK Stewardship Code : <https://www.frc.org.uk/getattachment/5a9e591d-d9d3-4cf4-814a-d14e156a1d87/Stewardship-Code-Dec-19-Final-Corrected.pdf>

⁴ Japan's Stewardship Code : <https://www.fsa.go.jp/en/refer/councils/stewardship/20200324/01.pdf>

⁵ US Stewardship Code : <https://www.isgframework.org/stewardship-principles/>

⁶ Politique de vote Comgest : <https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-fr/2019-politique-de-vote-responsable.pdf>

2.3 Période du rapport

La période considérée pour réaliser le présent rapport s'étend du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

3. RAPPORT DE VOTE

3.1 Statistiques générales

Sur l'exercice 2019-2020, Comgest a voté à 243 assemblées générales. Comgest a voté à plus de 95% des assemblées générales tenues par les sociétés investies, et à plus de 97% si l'on exclut les cas où Comgest n'a pas voté pour éviter des situations de conflit d'intérêts (cf. partie 4).

Comgest n'a pas voté à 6 assemblées générales concernant 5 sociétés différentes pour des raisons techniques ou parce que cela n'était pas jugé conforme à l'intérêt des porteurs.

Au total, Comgest a voté 2777 résolutions sur 200 sociétés dans 31 pays différents.

Comgest a voté contre ou s'est abstenu à au moins une résolution dans 172 assemblées générales.

3.2 Statistiques sur les assemblées générales

TABLEAU 1 : Répartition géographique des assemblées générales

MARCHÉ	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	%
AFRIQUE DU SUD	5	5	100,00
ALLEMAGNE	3	3	100,00
BERMUDES	2	2	100,00
BRÉSIL	23	23	100,00
CHILI	2	2	100,00
CHINE	22	22	100,00
CORÉE DU SUD	6	6	100,00
DANEMARK	7	6	85,71
ESPAGNE	2	2	100,00
ÉTATS-UNIS	32	32	100,00
FRANCE	9	9	100,00
HONG KONG	1	1	100,00
ILES CAÏMANS	7	7	100,00
INDE	10	10	100,00
INDONÉSIE	1	1	100,00
IRLANDE (CF. PARTIE 4)	11	6	54,55
ITALIE	3	3	100,00
JAPON	36	36	100,00
JERSEY	1	1	100,00
LUXEMBOURG	3	2	100,00
MEXIQUE	8	8	100,00
PAYS-BAS	8	8	100,00
PHILIPPINES	2	2	100,00
PORTUGAL	1	1	100,00
ROYAUME-UNI	3	3	100,00
RUSSIE	2	2	100,00
SUEDE	1	1	100,00
SUISSE	6	6	100,00

MARCHÉ	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES	%
TAÏWAN	3	3	100,00
TURQUIE	3	3	100,00
VIETNAM	31	27	87,10
TOTAL	254	243	95,67

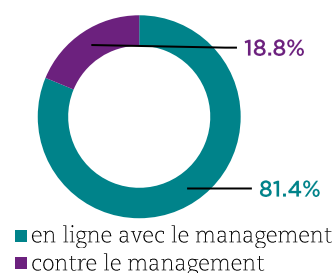
3.3 Statistiques sur les résolutions

Comgest a exercé ses droits de vote à 2777 résolutions sur un total de 2844 (en excluant les résolutions non votées en raison de conflits d'intérêts – cf. Partie 4), soit une proportion de 97,64%. Comgest a notamment voté à 67 résolutions d'actionnaires.

TABLEAU 2 : Répartition des votes

EXERCICE DES DROITS DE VOTE	%
VOTES "POUR"	80,8
VOTES "CONTRE"	16,6
VOTES OU COMGEST S'EST ABSTENU OU A RETENU SON VOTE	2,7
VOTES EN LIGNE AVEC LE MANAGEMENT	81,4
VOTES CONTRE LE MANAGEMENT	18,8

VOTES 2019-2020



Il peut arriver que le total des votes ne fasse pas 100%. En effet, il existe des cas où nous avons souhaité changer nos votes au dernier moment, et, sur certains comptes, les votes n'ont pas pu être changés pour des raisons techniques. Dans ces cas, nous avons voté différemment sur une même résolution.

TABLEAU 3 : Répartition des votes contre le management par catégorie

CATÉGORIE	%
ADMINISTRATEURS	54,55
ROUTINE / BUSINESS	18,18
PLANS DE REMUNERATION (HORS SALAIRE)	13,83
OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL	8,33
RÉORGANISATIONS ET FUSIONS	2,46
AUTRES	2,65

3.4 Cas particuliers

Dans certains cas précis, les analystes de Comgest peuvent décider de ne pas suivre les principes de la politique de vote de Comgest. En effet, chaque décision de vote étant prise par l'analyste qui couvre la société, celui-ci peut estimer que la règle générale décrite dans la politique de vote de Comgest ne devrait pas s'appliquer dans certaines situations. Dans ces cas-là, l'analyste ne suit pas la recommandation d'ISS sur la base de la politique de vote de Comgest et justifie systématiquement sa décision.

Cette année, ces cas particuliers, où les votes ont divergé de la politique de vote de Comgest, ont représenté 4,50% des résolutions votées, soit 125 résolutions.

4. SITUATION DE CONFLIT D'INTERETS

Au cours de la période considérée, Comgest a eu à traiter 5 cas qui ont été considérés comme pouvant constituer des situations de conflit d'intérêts dans l'exercice des droits de vote. Les portefeuilles gérés par Comgest pouvant détenir des OPCVM de la gamme Comgest, Comgest s'est retrouvée dans la

position de voter aux assemblées générales de Comgest Growth Plc, une SICAV à compartiments de droit irlandais du Groupe Comgest.

Afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts, Comgest a décidé de ne pas exercer ses droits de vote lors des assemblées générales concernant les SICAV du Groupe.

5. PROXY VOTING DASHBOARD

Comgest publie le détail de ses décisions de vote aux assemblées générales sur le lien suivant :

<https://vds.issgovernance.com/vds/#/MjMyMA==/>